

12.1 La forêt comme patrimoine culturel et culturel

Edmond Dounias

12.1.1 Appropriation culturelle des territoires forestiers

L'anthropisation passée d'une portion de forêt est le principal moteur de sa valorisation culturelle et culturelle. Même si la régénération naturelle a reconquis ses droits, l'écosystème conserve inexorablement les stigmates d'une ancienne occupation humaine. Le sol peut garder les traces d'aménagements anciens (tertres, fossés, buttes, sillons), même si ces reliefs ne persistent aujourd'hui que par l'entremise d'ingénieurs écologiques naturels (invertébrés du sol) ; mais c'est en général la végétation qui signale plus explicitement l'ancienneté d'une occupation. Cette signature peut être la persistance de végétaux non spontanés intentionnellement plantés : arbres fruitiers de jardin de case, plantes d'ornement d'origine exotique, ou encore plantes de sépulture à feuillage persistant qui se maintiennent dans le sous-bois. De nombreuses Euphorbiaceae ou Araceae sempervirentes à feuillage coloré sont plantées à cette fin et permettent de revendiquer un droit inaliénable sur des terres reconquises par la forêt.

De façon moins consciente, la végétation bordant les sentiers territoriaux et les sites de résidences temporaires (cabanes de plantations, campements, biefs de pêche, bivouacs) est altérée et façonnée au gré des occupations, des déboisements opérés, et des graines et boutures disséminées dans le sillage des utilisateurs. Parfois, ce sont des cortèges végétaux grégaires inhabituels qui témoignent d'une intervention humaine passée. La présence de bosquets à Marantaceae, dont les feuilles constituent un emballage alimentaire très pratique quand elles n'offrent pas comme tuile végétale, est un exemple typique de peuplement induit par les activités humaines. Ces peuplements grégaires d'essences utiles, modelés au fil des fréquentations répétées des territoires forestiers, rendent illusoire toute opposition stricte entre sauvage et cultivé. De nombreuses ressources forestières, de prime abord considérées comme sauvages, sont en réalité l'objet de pseudo-domestications plus ou moins prononcées — la plante peut être transplantée, élaguée, bouturée, ou bien son habitat naturel subir des modifications favorables à sa croissance, son développement, sa reproduction — au point que la répartition de la ressource n'aura dès lors plus rien de spontané.

12.1.2 **Espaces sacralisés**

Pour tous les peuples du monde, la forêt a été — et continue d'être — synonyme de mystère. Les connaissances d'un peuple sur son massif forestier sont intimement imprégnées de ses convictions spirituelles.

Pareils espaces sacralisés ont de tout temps existé sous les tropiques, et ne sont pas l'apanage des régions forestières. Ils sont plus concrètement matérialisés dans les milieux ouverts de savane où ils prennent l'allure d'un condensé de végétation — qualifiés d'îlot, de bois, de bosquet, de fourré — dénotant fortement dans le paysage. En région forestière dense humide, ces espaces sont moins immédiatement perceptibles par un œil non averti. Ils incarnent tour à tour les ancêtres et les coutumes, la mort, la naissance et la maternité; ils jouent un rôle protecteur, nourricier ou justicier, et sont l'objet de vénération ou de crainte. Dans certains cas, c'est l'ensemble du territoire légué par les ancêtres qui est sacralisé et placé sous la protection de leurs descendants. Les animaux ne sont pas en reste dans la composition de ces espaces particuliers : la végétation remarquable de ces lieux héberge une faune endémique qui contribue à son entretien (régulation de la strate herbacée, fouissage du sol, dissémination, etc.). Ces îlots sont même parfois des refuges relictuels propices à la préservation d'espèces menacées; c'est le cas par exemple des chimpanzés confinés dans les forêts sacrées de Bossou et Nimba en Guinée-Conakry.

La sacralisation d'un lieu

La sacralisation d'un espace est matérialisée de maintes façons : la communauté peut avoir recours à une signalisation forte et explicite, traduisant sa mise en défens absolue. Nul contrevenant ne peut feindre d'ignorer ces marques ostensibles, ni les représailles auxquelles il s'expose en profanant les lieux. À l'inverse, le statut sacré de certains sites est parfois complètement crypté et connu des seuls initiés. Le profane peut même circuler en toute insouciance, ignorant des enjeux et des forces en présence.

Tout espace sanctuarisé est régenté par une autorité, coutumière ou religieuse, individuelle ou collective, physique ou morale, qui veille au respect des règles d'accès ou d'évitement des lieux. Cette autorité est plus clairement matérialisée dans les sociétés à structures politiques fortement hiérarchisées par des fonctions de notabilité bien circonscrites. Elle est plus évanescente et difficile à appréhender dans des sociétés acéphales ou collectivistes, voire intégralement confiée à des forces immatérielles sans la moindre intervention humaine.

L'accès à un lieu sacré par les officiants (prêtres, shamans, tradipraticiens, chefs coutumiers) et les initiés est sévèrement réglementé. Ces accédants doivent impérativement se présenter dans un état de pureté spirituelle auquel ils se haussent au terme d'une préparation astreignante. L'obsession de pureté assignée à certains espaces sacralisés tient parfois à la présence d'une source d'eau potable ou d'un affleurement de nappe phréatique de première importance pour la communauté.

Les botanistes et les forestiers se sont depuis longtemps intéressés à ces espaces forestiers sanctuarisés. Des personnalités comme André Aubréville ont très tôt saisi la valeur scientifique indéniable de ces formations forestières, longtemps perçues, notamment en Afrique de l'Ouest, comme des vestiges d'un couvert forestier ancien. Des travaux plus récents, comme ceux de James Fairhead et de Melissa Leach, ont au contraire démontré que, loin d'être des réminiscences d'un paysage originellement forestier et aujourd'hui dégradé, ces bosquets étaient l'œuvre d'une construction humaine et qu'il s'agissait de peuplements végétaux d'origine anthropique et significativement enrichis en flore et en faune par rapport aux savanes d'origine naturelle qu'ils ont remplacées. Ces sanctuaires ne sont donc pas toujours des vestiges à préserver mais peuvent au contraire être des élaborations récentes et créatrices de biodiversité.

La tradition orale : médiatisation du caractère sacré d'un lieu

Vecteurs d'expression de toute tradition orale, contes, mythes et proverbes racontent ces espaces forestiers empreints d'une valeur culturelle. L'analyse lexicologique de la toponymie, à savoir les noms des lieux, leur étymologie et leur origine dans une langue ou une unité culturelle donnée renseignent sur la manière dont chaque société se représente et ordonne son territoire. Les chasseurs-cueilleurs privilégient les points d'abondance en certaines ressources alimentaires clés (fourrés à ignames, bosquets à Marantaceae, cavernes à nids d'hirondelles, termitières, salines, arbres à miel, arbres à chenilles, arbres à graines oléoprotéagineuses, etc.). Enfin, de nombreux toponymes puisent leur source non pas dans la configuration écologique particulière du site, mais à travers un épisode marquant, souvent à l'origine d'un récit mythique fondateur. La topographie des migrations bantoues est jalonnée de points remarquables marquant autant d'épisodes de l'épopée de cette civilisation.

12.1.3 Valeur patrimoniale des forêts tropicales

Les « constructions » patrimoniales ayant la nature pour objet sont dorénavant au cœur de préoccupations environnementales qui n'ont cessé de s'amplifier depuis les années 1980. La patrimonialisation récente des objets naturels en contexte tropical relève d'enjeux très éloignés de ceux du Nord. Elle a connu une rapide expansion depuis les années 1990, du fait notamment de l'augmentation des tensions liées à l'appropriation des ressources et de l'incidence de tels conflits sur la durabilité de leur utilisation et leur conservation.

En contexte tropical, deux processus de patrimonialisation fonctionnent concomitamment et indépendamment l'un de l'autre. Le premier est avant tout chargé d'une valeur naturaliste. Exogène et plus ancien, il est initié par des acteurs non locaux, et renvoie à des enjeux internationaux complexes. Il s'accompagne d'une structuration, ou mise aux normes, d'un territoire. Ce dernier — qu'il soit aire

protégée, forêt classée, site inscrit, jardin public ou botanique — est légalisé par l'État régalien. Il est encore porté par une idéologie de type sanctuariste, souvent héritée de l'époque coloniale, et destinée en premier lieu à préserver de la diversité biologique. Le second processus a une valeur avant tout culturelle. Endogène et en pleine émergence, il est le fait d'acteurs locaux titulaires dudit patrimoine, et s'appuie sur des dynamiques locales et des stratégies qui dépassent largement les questions de conservation car elles sont d'abord d'ordre politique, économique et identitaire. Le patrimoine de ce type ne se décrète pas : il se revendique, à travers une conscience patrimoniale autochtone ancrée dans une ancienneté d'occupation et légitimée par une tradition, un mythe fondateur, une pratique religieuse ou une charge symbolique.

Ces constructions patrimoniales font inmanquablement écho à des conflits d'accès aux espaces et aux ressources que ces derniers dispensent. Les communautés détentrices tentent de préserver un pré carré territorial sur lequel elles espèrent faire valoir une primauté d'usage, donc une prééminence d'exploitation. Ces territoires sont exposés à toutes sortes de pressions exogènes — gestion d'aires protégées, conservation de la nature, développement agro-industriel, exploitation du bois, malgouvernance, conflits armés, crise économique, changement climatique, fronts pionniers, pression migratoire, élevage transhumant — et endogènes — pression démographique, conflits de génération, pauvreté économique, insécurité alimentaire, risques sanitaires, mobilité entre espace rural et urbain, acculturation. Érigés en patrimoine, ces terrains sont propices à l'affrontement.

12.1.4 La biodiversité au cœur des enjeux patrimoniaux

Ce n'est qu'au cours des années 2000 que la biodiversité a pleinement intégré la dimension culturelle. L'homme, auparavant considéré comme un élément perturbateur et destructeur, est dorénavant réhabilité comme élément consubstantiel de la biodiversité. Ce revirement tient en grande partie au fait que les cosmogonies¹ des peuples forestiers tropicaux sont exemptes de cette démarcation entre nature et culture qui a tant caractérisé le rapport de l'Occident à la nature au fil de son histoire. Tout milieu, aussi naturel soit-il en apparence, est le produit d'une histoire entre sa dynamique écologique et les sociétés humaines qu'il héberge. C'est parce que ces milieux ne peuvent se concevoir hors des faits sociaux qui ont contribué à leur évolution que leur gestion actuelle doit nécessairement impliquer les communautés locales. Ainsi, les enjeux liés à la préservation d'une forêt ne relèvent plus du simple souci de maintenir un équilibre écologique, mais doivent en outre satisfaire au développement socio-économique des ayants droit.

1. Partie des mythologies traitant de la naissance des hommes et de leurs communautés.

12.1.5 Valeur conservatoire de la « tradition » : entre opportunité et opportunisme

Quel que soit le statut précis des forêts, les risques auxquels elles sont exposées tiennent au diktat des activités à retombées économiques plus immédiates — plantations, coupe du bois, gisements miniers, agriculture de rente, agro-industrie — dans des pays en proie à la pauvreté. La valeur culturelle et culturelle des forêts est encore négligée par les décideurs, alors qu'elle fonde les logiques paysannes dans leur interaction quotidienne avec leurs forêts. Ainsi toute mise en défens stricte d'un domaine forestier sous le prétexte de le protéger de l'emprise humaine a pour effet paradoxal de provoquer son aliénation, et d'ouvrir la voie à sa destruction. La reconnaissance de la valeur culturelle et culturelle des forêts doit donc prévaloir dans toute stratégie de gestion conservatoire, notamment dans le cadre du mécanisme REDD+ visant à inciter les pays en développement à protéger leurs ressources forestières, à en améliorer la gestion et à en faire une utilisation judicieuse, contribuant ainsi à la lutte mondiale contre le changement climatique. Mais il ne faut pas occulter la capacité des communautés locales à se montrer opportunistes, quitte à s'approprier un discours ou une posture leur permettant de s'ériger en détentrices exclusives d'une forêt et des ressources qu'elles recèlent. Un discours traditionnaliste et identitaire de bon aloi peut cacher un appât du gain moins estimable et invite la nouvelle génération de conservateurs de l'environnement à plus de vigilance.

MÉMENTO
**DU FORESTIER
TROPICAL**

Gilles Mille et Dominique Louppe,
coordinateurs

éditions
Quæ



MÉMENTO

DU FORESTIER

TROPICAL